

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

### Les étapes clés de la révision du PLU

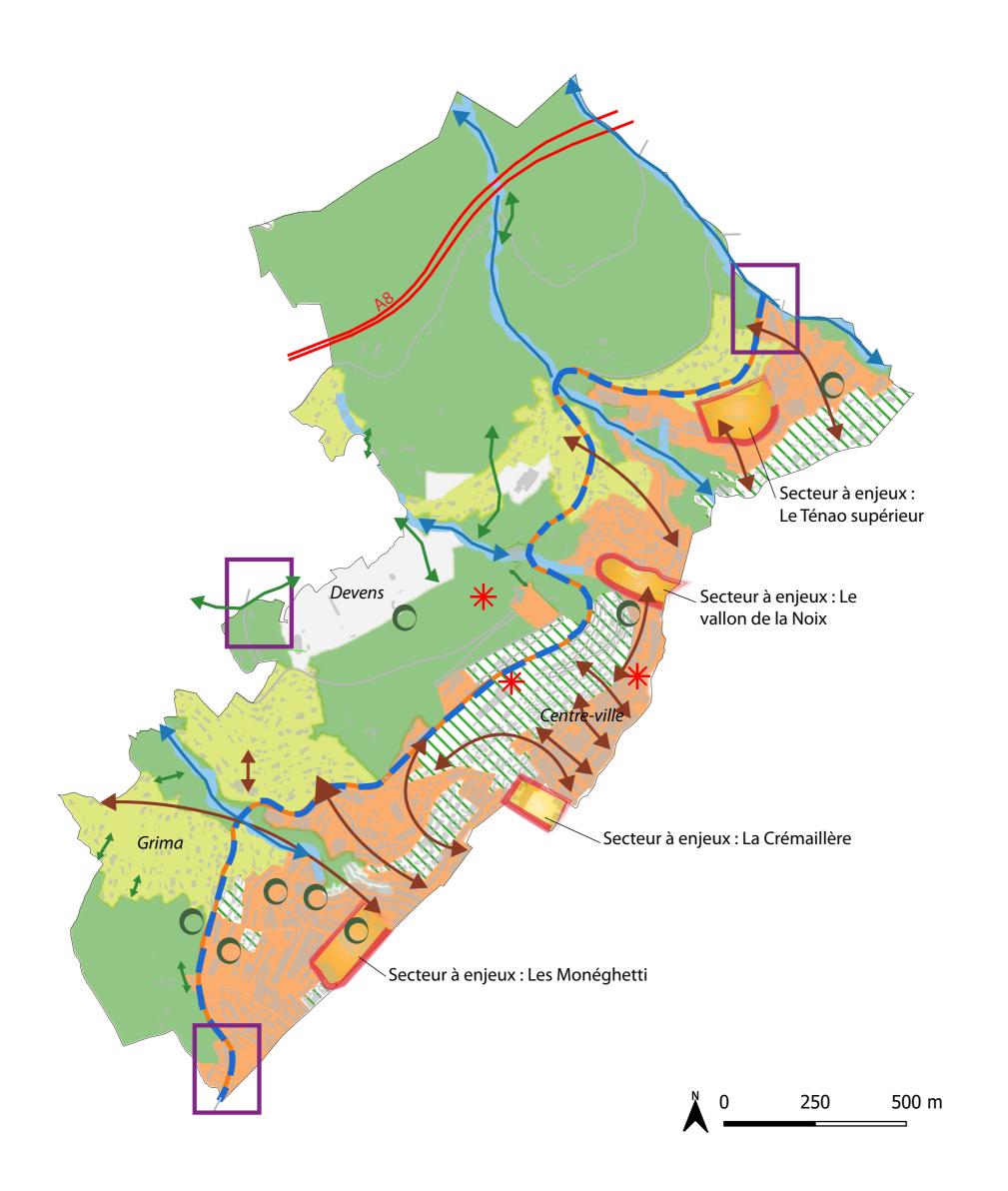


### LE PADD, UN DOCUMENT CADRE QUI RÉVÈLE LE PROJET COMMUNAL À L'HORIZON 2035

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le document central du Plan Local d'Urbanisme. Il croise les enjeux de plusieurs domaines :

- Aménagement
- Equipement
- Urbanisme
- Paysage
- Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques
- Habitat
- Transports
- Déplacements
- Réseaux d'énergie
- Développement des communications numériques
- Equipement commercial
- Développement économique
- Loisirs

### ORIENTATION 1 : CONFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

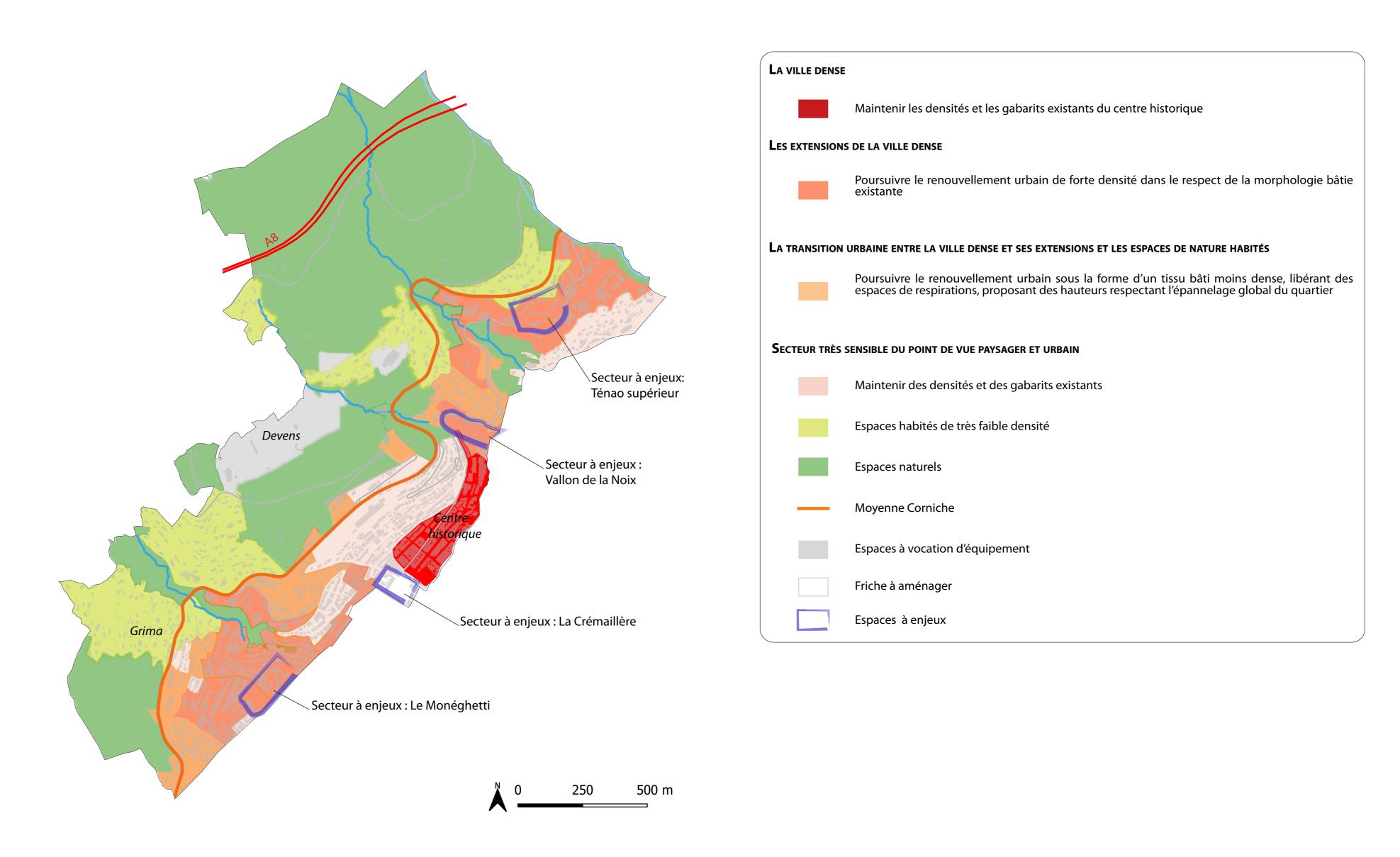




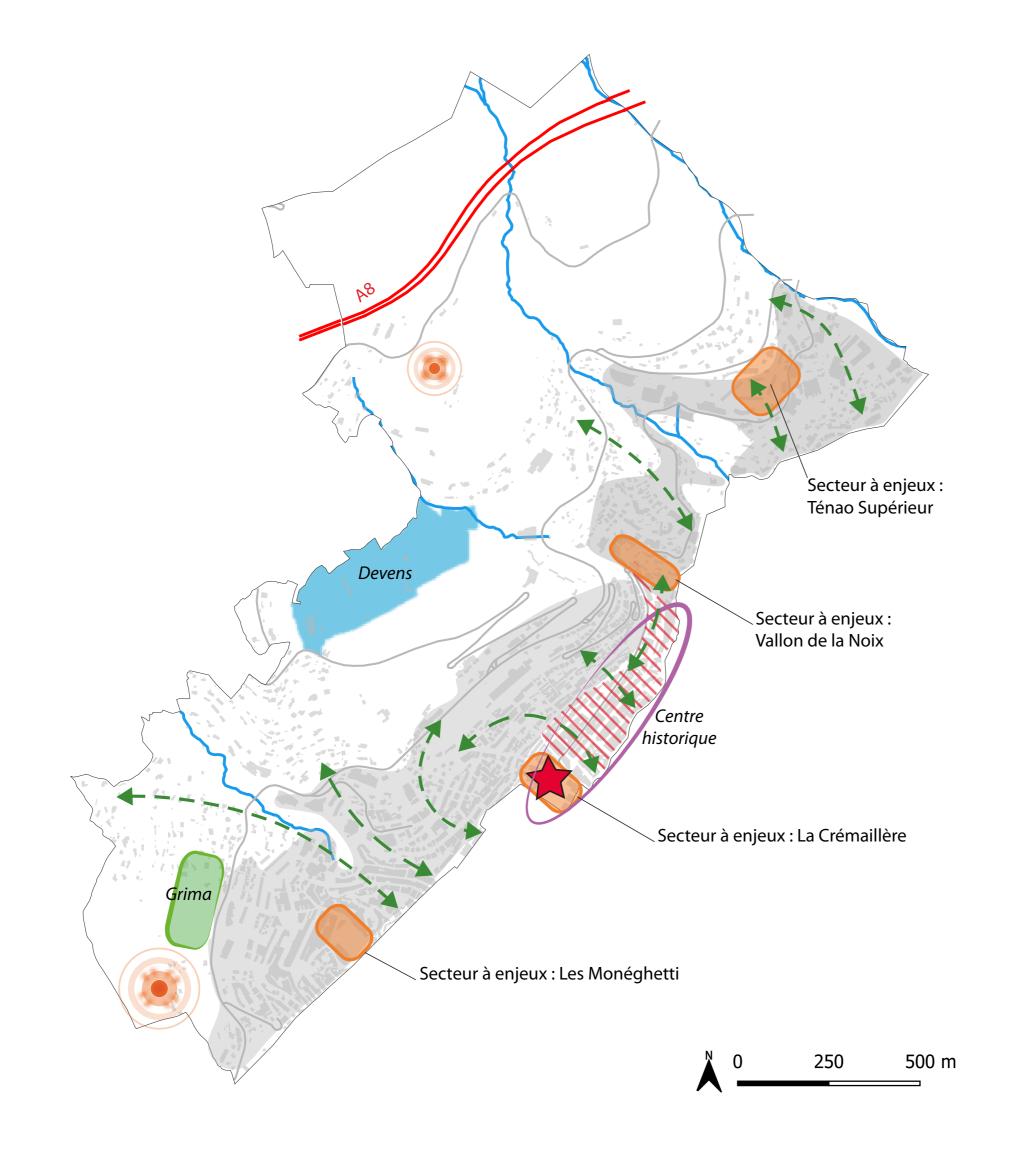


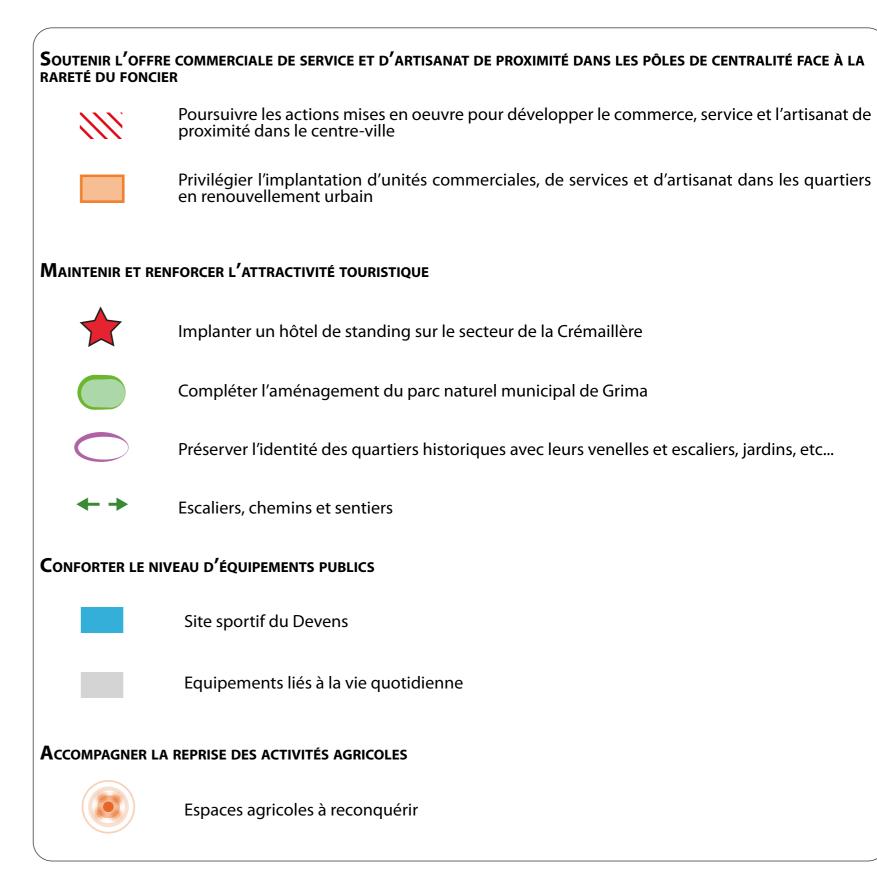
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

### ORIENTATION 2 : ORGANISER ET VALORISER LE TISSU URBAIN EN PRÉSERVANT LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE



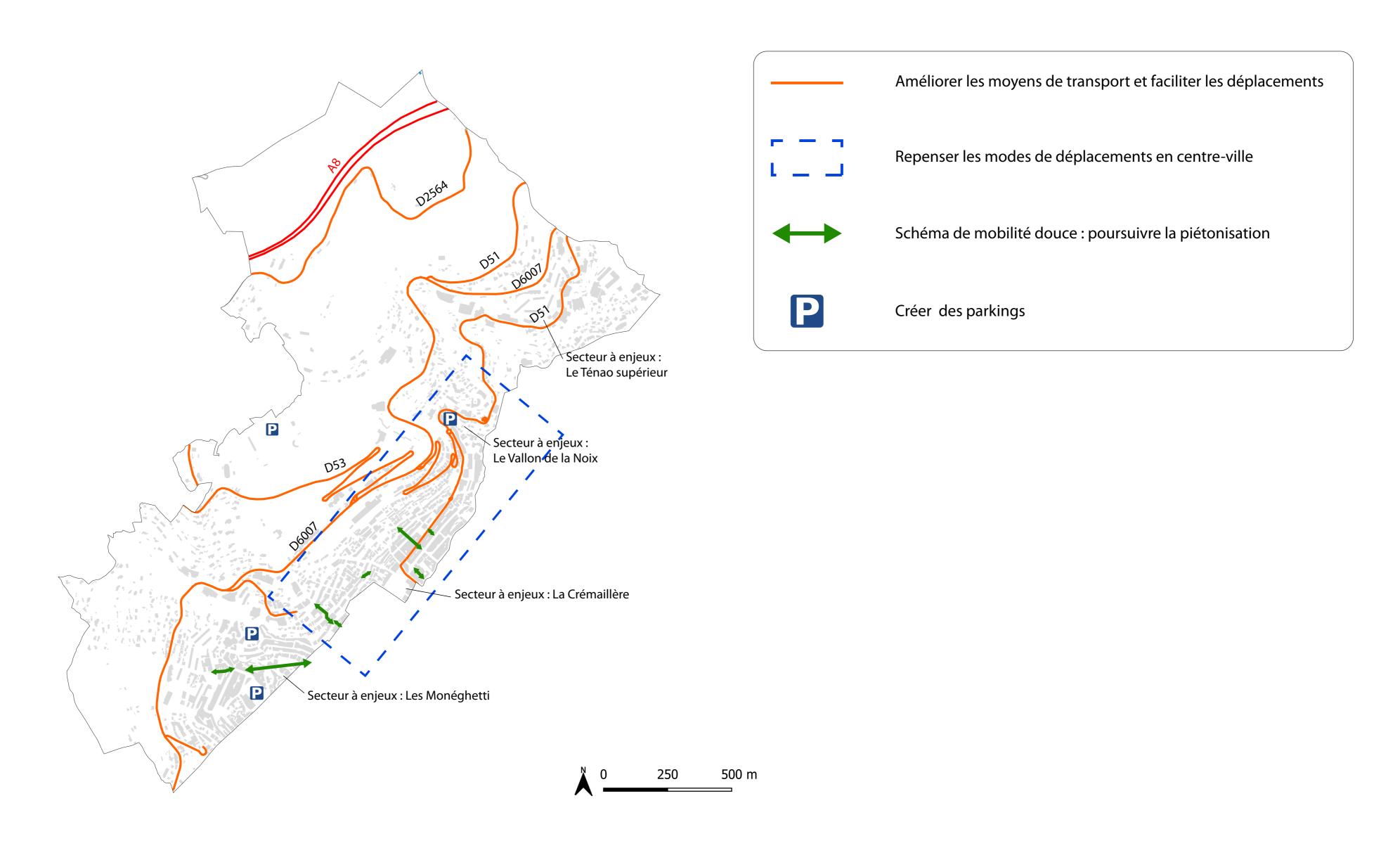
## Orientation 3 : Prioriser l'accueil des activités economiques et des équipements de proximité au sein du tissu urbain existant





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

### ORIENTATION 4 : GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES



# Orientation 5 : Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Deux objectifs structurent cette orientation :

#### Assurer un développement harmonieux et maîtrisé :

• Maîtriser le dynamisme communal tout en répondant aux besoins de la population en matière de logements, équipements et activités économiques.

La commune organise son développement sur la base d'une croissance annuelle se rapprochant de 0,5 % : soit environ +69 habitants et environ +69 logements.

- Définir l'enveloppe urbaine adaptée aux espaces pouvant assurer un développement urbain mesuré de la commune.
- Préserver les espaces naturels et agricoles assurant le maintien du paysage identitaire et de la biodiversité sur le territoire communal.

### Trouver un équilibre entre renouvellement urbain et consommation foncière :

- Permettre des opérations de rénovation et de réhabilitation urbaine au sein du tissu urbain existant.
- Utiliser le potentiel constructible des espaces vierges au sein des secteurs urbanisés.
- Le projet de développement de Beausoleil conduit à modérer l'utilisation de l'espace dans le sens où il porte l'effort de construction neuve sur les espaces déjà urbanisés, en reconstruction de la ville sur la ville, en réduisant au strict minimum l'impact sur la surface totale des espaces naturels, agricoles et forestiers.